

# COMMUNE DE VICHÈRES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

--

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur MORAND Gérard, Maire.

Sont présents : M. MORAND, M CHAUMETON, M RICHARDEAU, M. LAUVERGNAT, M. LETOURNEUR, Mme QUENENSSE, M. BEREAU, M FOURMY

Secrétaire de séance : Mme QUENENSSE

Membre(s) absent(e)(s): Mme COTTEREAU donne pouvoir à M FOURMY

Mme AMAND

Mme MARTINE

-----  
**Le dernier compte-rendu est approuvé.**

### **DELIBERATIONS** :

#### **27-OBJET : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

L'école de Souancé sollicite une aide financière de la commune pour un montant de 423.30€ pour la participation au voyage scolaire au Manoir de Chambon, qui s'est déroulé du 4 au 8 avril 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 423.30 euros à la Coopérative ADOCCE 28 EP TRIZAY SOUANCE.

#### **28-OBJET : ABONNEMENT PANNEAU POCKET**

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'abonnement à Panneau Pocket.

Ce contrat est établi pour une durée de trois ans à compter du 1 décembre 2023.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler l'abonnement.

#### **29-OBJET : DECISION MODIFICATIVE POUR LE PAIEMENT DU FNGIR SUR LE BUDGET DE LA MAIRIE**

Afin de créditer l'article 739221 pour le paiement du mois de décembre concernant le FNGIR 2022, il est nécessaire de procéder à la modification suivante :

##### **Section de fonctionnement :**

Art 60623 Alimentation

- 55 €

Art 739221 FNGIR

+ 55 €

Le Conseil municipal unanime vote pour cette décision modificative.

## **30-OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU SIRP DE SOUANCE-TRIZAY-VICHERES**

Suite à la délocalisation de l'école, et à la suppression du poste de cantinière Madame LETOURNEUR Annick est mise à disposition du SIRP de Souancé-au-Perche-Trizay-Vichères à compter du 1 septembre 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 à raison de 6 heures par semaine et à compter du 1 novembre 2022 elle peut être amenée ponctuellement à remplacer du personnel indisponible.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime est favorable et autorise le Maire à contracter une nouvelle convention de mise à disposition pour le SIRP de Souancé-au-Perche-Trizay-Vichères.

Le travail de Madame LETOURNEUR Annick est organisé dans les conditions suivantes : garderie du midi à Souancé-au-Perche à raison de 6 heures hebdomadaires réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ainsi que des remplacements ponctuels de personnel indisponible.

La convention est jointe à la présente délibération.

### **TRAVAUX :**

#### **Point travaux en cours :**

Cimetière : L'entreprise Maréchal a repris les allées du cimetière et le travail est satisfaisant. Une somme doit être prévue au budget 2023 pour l'achat d'un columbarium de 6 places.

Chemins : Les travaux pour le chemin de Chauveau mitoyen avec Argenvilliers ne sont pas encore réalisés par l'entreprise Pigeon et l'entreprise JULES TP pour le fossé à Chauveau ne peut pas faire les travaux pour l'instant car il a un gros chantier à finir.

Eglise : Monsieur Morand a demandé des conseils et un devis pour l'aménagement de l'accès au porche de l'église du côté des marches, nous sommes en attente de le recevoir. Le jasmin planté en face de la porte de la Comtesse de Bure de l'église va être déplacé car il masque la vue de celle-ci.

Atelier : Suite à notre commande, l'ossature du portail de l'atelier est en attente d'être galvanisé pour être garni de lames plastiques recyclées et devrait être terminé fin novembre. La société Marchand vient faire l'enduit la semaine du 24/10/2022. Il est prévu d'installer une clôture derrière et sur le côté de l'atelier pour éviter l'accès au toit comme cela s'est produit cet été.

Trottoirs : La question de l'entretien des trottoirs reste d'actualité en attente d'éventuels travaux d'enfouissement des réseaux en particulier rue de la Forge.

Enfouissement réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public dans le bourg : Le maire se renseigne afin d'obtenir des aides pour le financement des travaux restant à la charge de la commune afin de délibérer au prochain conseil municipal. Si une aide est possible un dossier de FDI sera fait pour les subventions 2023.

Ci joint le tableau de l'exécution des travaux et la répartition financière

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	176 000 €	100%	176 000 €	0%	- €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	100%	- €	0%	- €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	100%	- €	0%	- €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	83 000 €	0%	- €	100%	83 000 €
Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT)		ENERGIE Eure-et-Loir	21 000 €	80%	16 800 €	20%	4 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>280 000 €</b>		<b>192 800 €</b>		<b>87 200 €</b>

Commission des travaux : La commission des travaux se réunit le jeudi 27 octobre à 9h30 afin de prévoir

Les travaux de voirie pour 2023.

## **URBANISME** :

Contribution due par la commune suite à l'extension de la ligne ENEDIS pour la construction d'un poulailler aux quatre vents :

Nous avons reçu l'accord et la validation du pétitionnaire de la SCEA Dalibard frères pour le paiement des frais engendrés par l'extension du réseau.

Trois CUa ont été déposés, deux CUa pour les ventes de deux terrains à Brieur et un CUa pour la vente d'un terrain à Rougemont.

## **COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS** :

SITS : les cars REMI transportent 388 élèves vers les lycées. Les transports scolaires sont gratuits pour assurer aux enfants un égal accès à l'école et préserver le pouvoir d'achat des parents. Seuls restent à votre charge des frais de dossier (de 25 € par élève dans la limite de 50 € par représentant légal).

Energie 28 : A ce jour, il est impossible de connaître le prix définitif de l'électricité pour 2023 et d'en mesurer l'impact sur les budgets des collectivités en ce qui concerne le groupement d'achat électricité. Prolongé jusqu'au 1er février 2023 pour l'électricité, le bouclier tarifaire sera reconduit en 2023 avec la limitation à 15 % de la hausse des tarifs d'électricité qui ne concerne que les contrats aux Tarifs Réglementés de Vente et ne s'applique pas aux points de livraison du groupement d'achat. De ce fait nous ne devons pas adhérer au groupement d'achat.

Conseil d'école : l'école demande si la commune peut participer au financement du projet violon a hauteur 250€, le prix global de la représentation étant de 6 000€. Délibération à prendre au prochain conseil.

La participation à l'élection des parents d'élèves est de 73%.

Les enfants de 3 ans sont acceptés à l'école à condition qu'ils fréquentent l'école régulièrement.

L'effectif est de 57 enfants dont 13 qui partent l'année prochaine au collège.

Il est prévu le remplacement des tableaux à craie par des tableaux blancs et il est demandé au SIRP l'achat de deux ordinateurs.

Syndicat de la Berthe, réunion de 12 septembre :

Interconnexion entre les châteaux d'eau des 4 vents et Montgraham : il n'y a plus de consommation d'eau sur ce circuit, ce qui entraîne un manque de rentrée financière au syndicat et cela peut provoquer un problème sanitaire

Il a été convenu que le fontainier devra remplir un cahier de suivi de son activité, particulièrement le matin. Les horaires du fontainier sont annualisés et celui-ci semble ne pas fonctionner dans ce sens.

Il travaille pour le SIEB tous les matins et à l'extérieur l'après-midi. De ce fait, il demande une prime de compensation du coût horaire lorsqu'il est obligé d'intervenir pour une fuite l'après-midi.

La secrétaire du syndicat de la Berthe, Mme Maryse Thibault, prend sa retraite le 31 juillet et sera remplacée par sa fille. Elles seront en binôme à compter du 1 novembre.

## **DIVERS :**

Presbytère : La porte d'entrée du logement de Madame et Monsieur Monin est à changer, deux devis sont présentés par le Maire, l'un avec une porte bois pour 3 387.61€ et l'autre une porte PVC 2162.75€, le conseil a l'unanimité opté pour la porte PVC.

Suite à la demande d'un volet par Madame FOULON, deux devis ont été présentés, le devis accepté est celui de 1968€.

SICTOM : Suite à la demande du SICTOM, dans le cadre de l'évolution des services de collecte, la liste des bâtiments bénéficiant par dérogation d'une collecte d'ordures ménagères par semaine est la salle polyvalente et le restaurant Les Vallées du Perche.

Pigeons : Des grillages ont été installés à chaque ouverture de l'église néanmoins les pigeons restent sur place et salissent l'entrée de l'église ainsi que les bancs à côté du porche. Madame Quenensse recherche une solution applicable à la commune de Vichères.

Souffleur à feuilles : L'employé communal a besoin d'un souffleur à feuilles suite au devis établis par JP France et perche matériaux, le conseil municipal est d'accord pour acheter celui-ci chez Perche Matériaux.

Eclairage public : suite à la hausse de l'électricité et afin de faire des économies d'énergie le conseil municipal propose d'activer l'éclairage public à partir de 6h30 au lieu de 6h00 et de le couper à 20 heures au lieu de 22h30.

Fonds vert : Suite au mail envoyé par la communauté de communes du Perche le conseil municipal doit réfléchir aux projets d'investissement liés aux économies d'énergie dans nos bâtiments par exemple une pompe à chaleur pour l'ensemble des bâtiments communaux.

NOM	PRENOM	
MORAND	Gérard	
CHAUMETON	Jean Claude	
LAUVERGNAT	Alain	
AMAND	Fanny	Absente
RICHARDEAU	Patrick	
FOURMY	Nicolas	
LETOURNEUR	Christian	
BEREAU	Stéphane	
MARTINE	Marie-Claude	Absente
QUENENSSE	Murielle	
COTTEREAU	Emilie donne pouvoir à Mr. FOURMY	

Levée de séance à 22h30